



Prise de position sur le planning familial



Le planning familial relève de la sphère privée et intime et constitue en même temps un sujet extrêmement sensible au sein de la société. Le présent document met en lumière la position de IAMANEH Suisse concernant le thème du planning familial et explique pourquoi le planning familial joue un rôle important dans la mise en œuvre des projets.

Grossesse, accouchement et maternité constituent trois étapes importantes dans la vie d'une femme. La planification de la grossesse est une condition préalable essentielle pour la naissance d'un enfant en bonne santé et le bon déroulement d'une grossesse.

Le planning familial permet aux individus et couples de choisir librement et en toute connaissance de cause le nombre d'enfants et l'espacement des naissances et d'accéder aux informations et moyens nécessaires à cet effet. Il confère aux individus et aux couples une liberté d'action pour répondre à leurs aspirations et besoins personnels.¹

L'amélioration de l'accès aux méthodes de contraception et à l'information a des incidences positives sur le développement de la femme et des enfants.

Planning familial: une notion à connotation négative

Le thème du planning familial revêt dans de nombreux pays du sud une connotation négative. Ce qui n'a rien de surprenant, les programmes de planning familial ayant longtemps visé à propager les méthodes de contraception, y compris la stérilisation. Les programmes de ce type avaient seulement pour objet le contrôle démographique, indépendamment des traditions profondément ancrées et des orientations religieuses dans les populations. Guère d'importance n'a été accordée aux besoins des femmes et des hommes.

Lors de la Conférence Mondiale de la Population à Bucarest en 1974, de nombreux critiques remettent de plus en plus en question les fondements éthiques des programmes de population tradition-

nels et exigent des démographes l'implication des personnes concernées.

Ainsi se développe progressivement une nouvelle façon de penser, selon laquelle les programmes de planning familial ne peuvent à eux seuls réguler le contrôle de la natalité mais doivent être encadrés par des investissements dans le domaine du développement et de la formation.

Le droit au planning familial

Il faudra pourtant attendre 20 ans pour que la Communauté internationale révise ses considérations en matière de politique démographique et s'oriente vers une approche fondée sur les droits de l'homme. Lors de la Conférence Mondiale de la Population au Caire en 1994, 179 gouvernements ont notamment souligné le droit pour tous au planning familial et adopté le Programme d'Actions du Caire.

Le droit au planning familial constitue aujourd'hui un principe essentiel de la santé et des droits sexuels et reproductifs.²

Une approche du planning familial fondée sur les droits s'appuie sur le fait que chaque individu est considéré comme détenteur de droits à part entière, et non comme un bénéficiaire passif d'une aide. Un acquis supplémentaire de la conférence du Caire est la prise de conscience que les hommes doivent être impliqués activement dans les discussions relatives au planning familial.³

Les principes et définitions du Programme d'Actions élaboré lors de la Conférence de la Population au Caire n'ont nullement perdu de leur pertinence et constituent toujours les fondements de l'engagement international en matière de politique de développement. Certains des objectifs ont été repris en 2000 dans la Déclaration du Millénaire. Quatre objectifs du Millénaire⁴ sont directement liés à la santé reproductive et sexuelle.

Accès limité ou inexistant aux moyens de contraception et à l'information

Dans les pays où le droit au planning familial a été mis en œuvre, il a contribué à l'amélioration de la santé, l'augmentation des revenus, la réduction de la pauvreté et à une plus grande égalité entre hommes et femmes. Cependant, pour des millions de personnes souhaitant éviter ou retarder une grossesse, le Programme d'Actions du Caire n'a jusqu'à ce jour engendré aucun changement. L'objectif 5B du Millénaire pour le Développement devant garantir l'accès universel à la santé reproductive jusqu'en 2015, demeure jusqu'à ce jour l'objectif le moins concluant de la Déclaration.

Selon les estimations, plus de 220 millions de femmes désireuses de prévenir une grossesse n'ont pas accès à des méthodes contraceptives modernes.⁵ Il en résulte chaque année 80 millions de grossesses non désirées, dont 40 millions d'avortements.

Des avortements non médicalisés constituent encore aujourd'hui l'une des principales causes de mortalité maternelle. Selon les estimations, 47'000 femmes meurent chaque année dans les pays en voie de développement des suites d'un avortement.⁷

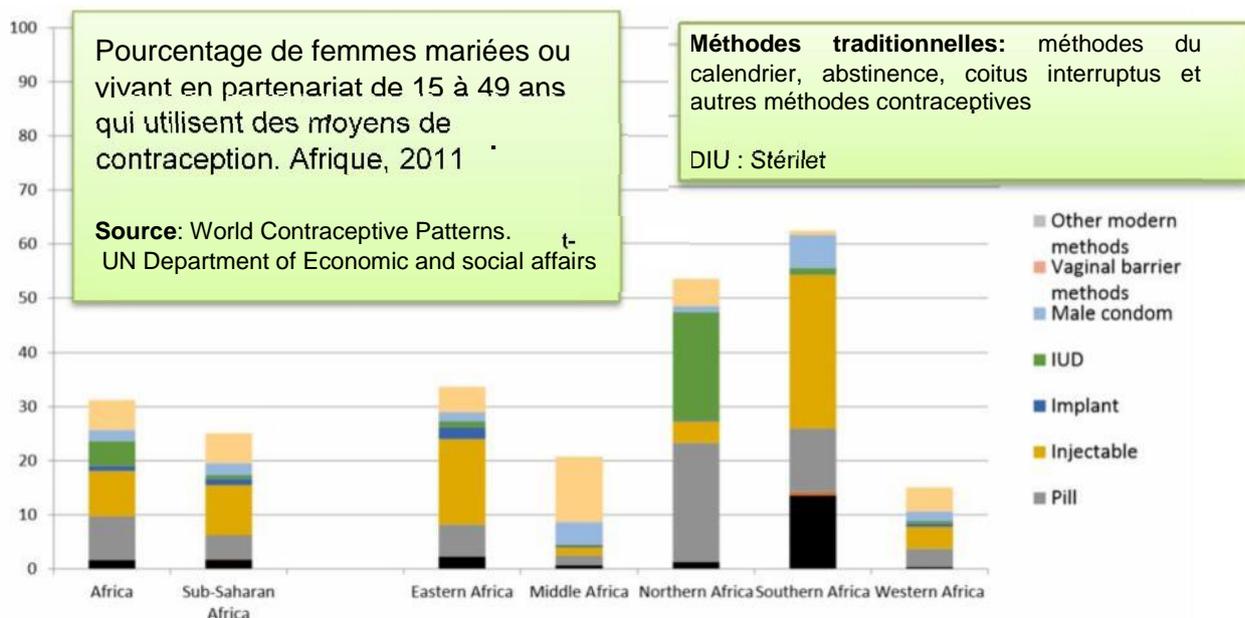
Malgré les grands progrès accomplis ces dernières années dans ce domaine, l'insuffisance ou l'absence de possibilités en matière de planning familial entraînent dans certaines régions une mortalité infantile et maternelle élevée ainsi qu'une

forte natalité. En Afrique subsaharienne moins de deux femmes sur dix ont accès aux moyens de contraception modernes. Dans un pays comme le Mali, le nombre moyen d'enfants par femme est actuellement de 6,9.⁸

Un choix restreint en matière de contraceptifs

L'offre et la qualité de moyens de contraception existants constituent également un problème. Les préservatifs demeurent le moyen de contraception le plus facilement accessible. Ils présentent en outre l'immense avantage de constituer une protection contre les maladies sexuellement transmissibles. Le problème est toutefois dans le fait que les femmes n'ont aucun réel contrôle sur ce moyen de contraception. D'autres formes de contraception telles que le contraceptif hormonal injectable et l'implant contraceptif hormonal présentent l'écueil de porter atteinte à l'intégrité physique de la femme. Le suivi médical indispensable ne peut souvent être assuré et les femmes ne sont pas en mesure d'interrompre le traitement contraceptif par elles-mêmes ni d'enlever l'implant.

Même si les «moyens de contraception modernes» comme la pilule et les injections d'hormones sont administrés gratuitement dans les centres de santé publics, une grande partie de la population rurale n'a pas la possibilité de se rendre dans ces centres. Un choix exhaustif des divers moyens contraceptifs et d'informations fiables ainsi qu'un suivi médical qualitatif font souvent défaut dans la réalité. L'accès pour la population rurale



aux moyens de contraception est extrêmement restreint: il n'existe en outre pratiquement aucun centre d'accueil pour les jeunes couples non mariés.

Une offre complète en matière de moyens contraceptifs est nécessaire afin de pouvoir prendre en compte les différents besoins au niveau mondial.

Lorsque des enfants deviennent mères

7,3 millions de femmes dans les pays en voie de développement tombent enceintes chaque année avant leur dix-huitième anniversaire. 2 millions d'entre elles ont moins de 15 ans. 95% des mères adolescentes vivent dans les pays en voie de développement.⁹

L'accès aux moyens de contraception et à un service de consultation constitue un problème majeur, en particulier pour les jeunes couples non mariés. De nombreuses adolescentes tombent involontairement enceintes, ce qui peut rapidement mettre leur vie en péril. Des complications durant la grossesse ou à l'accouchement demeurent la cause de décès principale pour les jeunes filles, leur corps n'étant pas suffisamment préparé à une grossesse. Leur taux de mortalité est deux fois plus élevé que pour les femmes de plus de vingt ans. Des jeunes filles n'ayant pas atteint leur plein potentiel de croissance et ayant un enfant pour la première fois sont particulièrement exposées à de longues et fortes contractions pouvant entraîner des fistules obstétricales ou leur décès lors de l'accouchement.¹⁰ Les femmes ou jeunes filles souffrant de fistules obstétricales sont souvent rejetées par la famille ou la société et condamnées ainsi à la pauvreté et l'isolement.

Une grossesse précoce n'engendre pas seulement des risques pour la santé. De nombreuses jeunes mères doivent en conséquence quitter l'école ou interrompre leur formation, ce qui réduit leur chance d'une existence autonome future.

Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour sensibiliser les jeunes filles

particulièrement vulnérables et répondre à leurs besoins.

Investir dans le planning familial

Les investissements dans le planning familial sont essentiels pour promouvoir un développement durable et protéger la santé des femmes et enfants dans le monde.

L'accès au planning familial et à des moyens efficaces de contraception permet aux femmes et à leurs partenaires de déterminer sciemment le nombre d'enfants et l'échelonnement des naissances. Le poids des nouveau-nés est alors plus élevé, ce qui augmente sensiblement la chance de survie de leurs enfants. L'utilisation de contraceptifs permet de surcroît à de nombreuses femmes d'éviter des avortements non médicalisés.

En faisant usage de leur droit au planning familial, les femmes et jeunes filles augmentent leur chance d'accéder à une formation et un travail mieux rémunéré. Elles prennent une part plus active à la vie sociale et économique. Et inversement: il est nécessaire de promouvoir l'accès à une formation et profession chez les jeunes femmes et adolescentes comme alternative au mariage précoce et à la prévention de grossesses à risques. Il est prouvé que les femmes au bénéfice d'une meilleure formation ont généralement des familles moins nombreuses et attachent davantage d'importance à la formation de leurs enfants.

Les experts s'attendent à un accroissement de la population dans les prochaines décennies, presque exclusivement dans les pays en voie de développement. Une croissance rapide de la population est souvent considérée comme un obstacle au développement. Elle engendre généralement des risques d'insécurité alimentaire, de défaillances dans les systèmes d'éducation et de santé, d'infrastructures saturées et de pénurie des ressources. 41% de la population en Afrique a aujourd'hui moins de quinze ans. Face au nombre croissant de jeunes en âge de procréer, la nécessité de mise en place d'une politique adaptée

de planning familial devient de plus en plus pressante.

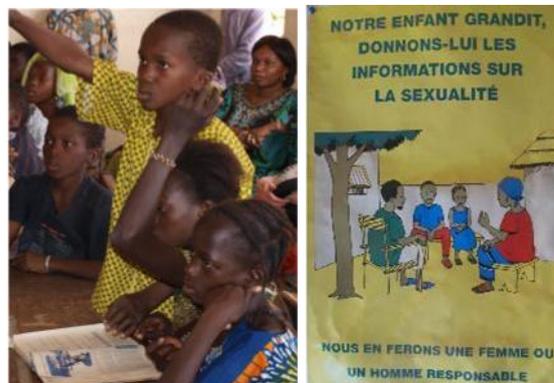
La pauvreté, l'absence de systèmes de protection sociale et la précarité économique sont d'autre part à l'origine de la forte natalité. Dans un tel contexte, une famille nombreuse constitue leur unique prévoyance vieillesse et une main d'œuvre essentielle, en particulier dans le domaine de l'agriculture. Une approche unidimensionnelle du thème du planning familial ne peut suffire à elle seule à relever le défi majeur en matière de Coopération au Développement; elle doit nécessairement s'accompagner de mesures visant à combattre les causes structurelles de la pauvreté.



IAMANEH Suisse et le planning familial

IAMANEH Suisse s'engage activement pour la santé des femmes et des enfants. Un des points forts de son travail réside dans l'amélioration de l'accès aux informations fondées et pertinentes en matière de santé, aux services de santé reproductive et aux moyens de contraception. Les femmes jouent un rôle déterminant dans le processus de développement. Elles assument la responsabilité de la famille et par conséquent de la santé de leurs enfants. Afin de pouvoir s'acquitter de leur rôle de mères et partenaires dans la famille et dans la société, une action globale en vue de renforcer leurs droits est primordiale. Les activités prévues dans le programme de IAMANEH Suisse visent à renforcer la position des femmes dans la société (*Empowerment*), à les soutenir dans leur développement et leur droit à l'auto-détermination et à l'autonomie. Cela implique aussi une modification de l'approche juridique ainsi qu'un change-

ment dans les rapports de pouvoir, allant de pair avec l'éradication des discriminations et le développement de la participation des femmes à la vie économique et politique. Des mesures visant à promouvoir le droit à l'auto-détermination en matière de planning familial représentent une composante déterminante pour améliorer la santé reproductive et sexuelle de la femme ainsi que sa position sociale. Pour la mise en œuvre de son programme, IAMANEH Suisse établit des partenariats avec des organisations solidement ancrées dans le contexte local. Celles-ci sont perçues comme des acteurs de la société civile et jouent un rôle clé dans le processus de changement sociétal.



Un exemple de notre travail au Burkina Faso: programme de soutien aux jeunes mères célibataires et promotion du planning familial

Au Burkina Faso, seulement 15% des femmes ont recours à des moyens de contraception. Chaque femme met en moyenne six enfants au monde.¹¹ Le nord du pays dispose avec 9,7% du taux de plus bas du pays en matière d'utilisation de contraceptifs.

Notre organisation partenaire AMMIE se situe à Ouahigouya dans le nord du Burkina Faso. AMMIE apporte son soutien à 60 jeunes mères célibataires ainsi qu'à leurs enfants. Les activités recouvrent l'éducation sexuelle et un service de consultation, l'amélioration de la santé et l'accès aux moyens de contraception, des mesures génératrices de revenus ainsi que l'éducation et la formation professionnelle. Elles englobent en outre

différentes actions d'information et de sensibilisation, ayant pour objectif d'attirer l'attention des jeunes femmes sur les dangers des grossesses précoces et des maladies sexuellement transmissibles. Des représentations théâtrales, des tables rondes régulières et des émissions radio-phoniques sensibilisent la population locale à la problématique des jeunes mères célibataires et du VIH/SIDA.

Focus sur les jeunes

Les jeunes constituent un groupe cible déterminant pour la mise en œuvre de programmes relatifs à la santé reproductive et sexuelle. Les jeunes filles courent en outre le risque de tomber involontairement enceintes. Au danger physique que représente une grossesse précoce, s'ajoute souvent le fait qu'une grossesse illégitime implique fréquemment une exclusion quasi totale des jeunes filles au sein de la société et limite considérablement leur développement personnel et leurs perspectives professionnelles.

L'implication des jeunes constitue pour cette raison un point fort de notre travail. Les jeunes disposent encore aujourd'hui d'un accès limité à l'information et aux moyens de contraception, les besoins non satisfaits sont considérables. Les avortements et infanticides en raison de grossesses non désirées sont fréquents et demeurent en tabou social - source de grandes souffrances.

La notion de «planning familial» interpelle rarement les jeunes. Répondre à leurs besoins implique de porter l'accent sur les moyens de contraception et la prévention des maladies sexuellement transmissibles ainsi que sur une éducation sexuelle complète fondée sur les droits de l'homme.

Les actions s'adressant aux jeunes portent sur l'amélioration de l'accès à l'information, aux services et aux moyens de contraception. Nous contribuons à la mise en place d'un service de consultation répondant aux besoins des jeunes, excluant toute discrimination à l'égard des couples non mariés et ne se limitant pas à la propagation de l'abstinence.

Implication des hommes

Les relations entre hommes et femmes, la sexualité et les rapports entre sexes font partie intégrante du planning familial. Dans de nombreuses sociétés les femmes ne peuvent décider elles-mêmes si les rapports sexuels ont lieu dans des conditions sûres ou non, contre leur volonté ou de plein gré. Les conceptions dominantes de la masculinité chez les hommes jeunes constituent un facteur déterminant pour les comportements à risque masculins et les rapports sexuels non protégés. Les hommes apprennent partout que la responsabilité en matière de planning familial incombe en premier lieu à la femme. Dans de nombreux pays, ils ne sont même pas tenus à assumer leur responsabilité pour des grossesses hors mariage.



Les processus de changement sociétal sont complexes et demandent impérativement la participation active et l'implication des hommes. Dans le cadre de ses projets, IAMANEH Suisse accompagne tout particulièrement des adolescents de sexe masculin et adultes dans le développement d'une logique de comportement fondée sur l'égalité des sexes et la non-violence. Les activités liées au planning familial doivent répondre à l'évolution des rôles et aux besoins des deux sexes sans pour autant porter atteinte à leurs droits fondamentaux. Une forte implication des adolescents de sexe masculin et des hommes en faveur de l'égalité entre les sexes a un impact positif non seulement sur les jeunes filles et les femmes, mais également sur leur propre vie.

Nos actions de sensibilisation sur le planning familial impliquent de manière ciblée les hommes et adolescents. Certaines émissions radiophoniques, représentations théâtrales, tables rondes s'adressent explicitement à la population masculine. Les thèmes relatifs à la contraception, l'image de l'homme et à un comportement responsable concernant la sexualité y sont abordés.

Une approche sensible à la dimension culturelle

La santé reproductive et sexuelle et l'application des droits qui en découlent, – y compris le droit à l'autodétermination en matière de planning familial – sont intimement liées au contexte culturel et religieux, avec ses valeurs et ses tabous. Le fait d'avoir des enfants se situe en zone conflictuelle entre la sphère privée et les normes établies par la société. En dépit des offres existantes relatives au planning familial, les normes religieuses et sociales peuvent néanmoins limiter l'accès individuel aux moyens de contraception. Dans certains contextes culturels et religieux, les moyens de contraception modernes ne sont pas acceptés ou mal acceptés. Une approche sensible à la dimension culturelle présuppose le respect des réticences et des craintes de la population ainsi que la mise à disposition d'informations fondées et pertinentes.

Des résistances sociales et culturelles à l'égard de nouvelles méthodes de planning familial sont observées dans de nombreux projets. À plusieurs reprises, des craintes ont été émises par les hommes quant au fait que certaines méthodes pourraient porter atteinte à leur virilité ou engendrer une évolution irréversible. Nos organisations partenaires locales connaissent bien le contexte culturel donné. Les réticences de ce type leur sont familières. Les organisations partenaires s'efforcent d'aborder ouvertement cette problématique lors de tables rondes. L'importance des méthodes naturelles et traditionnelles de contraception n'est pas pour autant négligée.

Nos activités dans le domaine du planning familial respectent le contexte culturel et religieux donné et s'appuient sur les structures existantes. Elles intègrent dans leurs actions des groupes de femmes, d'hommes et de jeunes, mais également des autorités religieuses et traditionnelles.

Approche intégrée du travail

Les origines complexes et souvent structurelles des problèmes relatifs à l'inégalité des sexes, à la santé reproductive et sexuelle et à la croissance de la population nécessitent une approche intégrée des méthodes de travail. Les actions ayant pour objectif d'éviter les grossesses non désirées ou les grossesses précoces chez les adolescentes doivent être menées à différents niveaux. La formation des jeunes filles constitue en conséquence la pierre angulaire de l'autodétermination économique, de l'intégration sociale et de leur participation au processus de développement. La probabilité d'avoir des enfants très jeunes est moins élevée si les jeunes filles vont à l'école et suivent une formation. Il est tout aussi important de poursuivre la coopération avec les organisations publiques, celles-ci pouvant largement contribuer auprès de la population à améliorer l'accès à l'information et aux services en matière de planning familial et de santé reproductive et sexuelle.

IAMANEH Suisse s'efforce par une méthode de travail intégrée, d'insérer la politique de planning familial dans un vaste programme d'actions comprenant des activités économiques, sociales et politiques. Le planning familial constitue d'autre part une composante complémentaire dans de nombreux projets de développement.



Les différents aspects concernant la santé de la femme ne peuvent être traités de façon isolée, la santé étant étroitement liée aux conditions socio-économiques. On ne pourra cependant parler de libre choix en matière de planning familial que lorsque les conditions socio-économiques et le contexte culturel permettront à la femme de choisir librement d'avoir un enfant ou pas.

¹ WHO Expert Committee Report, 1971

² ICPD Principle 8, 1994

³ ICPD Programme of Action, 1994, Paragraph 4.27

⁴ Objectif 3: Promouvoir l'égalité entre les sexes et renforcer le droit des femmes.

Objectif 4: Réduire la mortalité infantile

Objectif 5: Améliorer la santé des mères

Objectif 6: Combattre le VIH/sida, la malaria et autres maladies transmissibles

⁵ WHO, Fact sheet N°351, Updated May 2013

⁶ UNFPA, Rapport sur la Population Mondiale 2012

⁷ WHO, Preventing unsafe abortion, 2008

⁸ Population Division, Department of Economic and Social Affairs, United Nations, World Population Prospects: The 2012 Revision

⁹ FNUAP, Rapport sur la Population Mondiale 2013

¹⁰ Une fistule obstétricale est une déchirure entre le vagin et la vessie ou le rectum.

¹¹ Etude EDS IV, enquête démographique et de santé, 2010

Positions de IAMANEH Suisse sur le thème du planning familial

1. Des investissements dans le planning familial sont essentiels pour préserver la santé de la femme et des enfants dans le monde et promouvoir un développement durable.

- Le planning familial est essentiel pour permettre à tous les individus d'exercer leurs droits sexuels et reproductifs et autres droits de l'homme fondamentaux.
- Le planning familial constitue une contribution importante à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement.
- Le planning familial contribue à réduire la mortalité maternelle et infantile et le nombre d'avortements clandestins, avec les risques engendrés.
- Le planning familial renforce le droit à l'autodétermination de la femme et améliore son rôle dans famille et la société.

2. Le libre choix en matière de planning familial est une priorité absolue

- Chaque personne a le droit de déterminer la taille de sa famille et de décider librement de la programmation et du nombre de naissances.
- Le planning familial ne doit pas servir de vecteur au contrôle démographique et ne doit pas être instrumentalisé à des fins politiques.
- Les informations relatives au planning familial doivent être neutres, scientifiquement exactes et dépourvues de préjugés ou de toute forme de discrimination. Toutes les parties doivent s'engager à renoncer à toutes mesures contraignantes, incitatives ou dissuasives.

3. Le planning familial ne peut se révéler efficace que s'il est partie intégrante d'un programme global de développement.

- Le planning familial ne doit pas être considéré comme une mesure isolée, mais doit s'intégrer dans le contexte global d'un plan d'action visant à améliorer la santé reproductive et sexuelle et à promouvoir la formation et l'empowerment des femmes.
- Les programmes de planning familial doivent prendre en compte les origines structurelles de la pauvreté.
- La coopération avec les organisations publiques en mesure d'apporter une contribution essentielle à l'amélioration de l'accès à l'information et aux services dans le domaine du planning familial doit être renforcée.

4. Le planning familial doit impliquer les hommes et les jeunes

- Les adolescents de sexe masculin et les hommes jouent un rôle déterminant dans l'exercice du droit au planning familial.
- L'accès à un large éventail de moyens de contraception et à l'information pour toutes les populations indépendamment de l'âge, du sexe, de l'état civil et de la religion doit être garanti.
- Les propositions relatives au planning familial doivent tenir compte de la diversité des besoins dans le monde.